

BAROMÈTRE

La CNCC publie la 5^e édition de son baromètre annuel. Depuis sa création en 2021, il s'intéresse au périmètre d'intervention des commissaires aux comptes dans l'économie, au service de l'intérêt public et de la justice économique, et à l'évolution de ce périmètre. Cette année, dans le contexte des débats nationaux et européens sur le sujet de la simplification du droit et des normes, la CNCC a notamment souhaité interroger les professionnels, eux-mêmes dirigeants d'entreprise, sur cet enjeu majeur.

DÉCLARATIONS D'ACTIVITÉ

Les commissaires aux comptes ont l'obligation de déclarer annuellement, de manière exhaustive, leurs mandats et de veiller à la qualité des données transmises à la CNCC.

Dans le cadre du baromètre 2025, ces données sont arrêtées à la date du 02 février 2025 et concernent les déclarations d'activité faites en 2024 par les professionnels sur les audits réalisés au titre de l'exercice 2023.

À ce titre, les seuils retenus sont ceux en vigueur sur la période d'analyse soit pour les petites entreprises, les seuils de 4 M€ de total bilan, 8 M€ de chiffre d'affaires et 50 salariés. Par exception, lorsque l'analyse s'appuie sur les nouveaux seuils (5 M€ de total bilan, 10 M€ de chiffre d'affaires et 50 salariés), l'information est précisée.

Les notions de PE (petites entreprises), ME (moyennes entreprises) désignent les sociétés commerciales, qui individuellement, à la clôture de l'exercice ne dépassent pas 2 des 3 seuils figurant dans le tableau ci-dessous. Les GE (grandes entreprises) désignent les sociétés commerciales qui dépassent 2 des 3 seuils.

	Total bilan	Montant HT du chiffre d'affaires	Nombre moyen de salariés
PE	4 M€	8 M€	50
ME	20 M€	40 M€	250
GE	+ 20 M€	+ 40 M€	+ 250

Seuils en vigueur sur la période d'analyse des données

ENQUÊTE CNCC

La CNCC a conduit en mars 2025 une enquête auprès des professionnels sur l'évolution de leurs mandats et de leurs missions autres que la certification des comptes.

Plus de 1500 commissaires aux comptes ont répondu à cette enquête, permettant une appréciation fine et représentative de l'évolution de leur activité.

La profession

Les commissaires aux comptes

11 425

Commissaires aux comptes
personnes physiques

Répartition
par genre



Hommes

75 %



Femmes

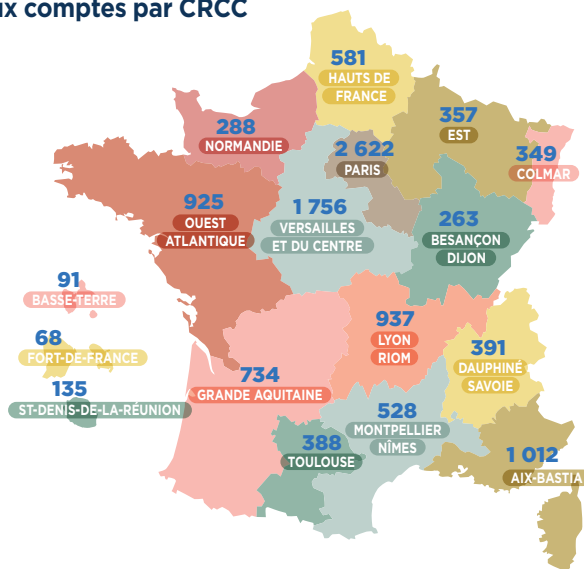
25 %

6 824

personnes morales



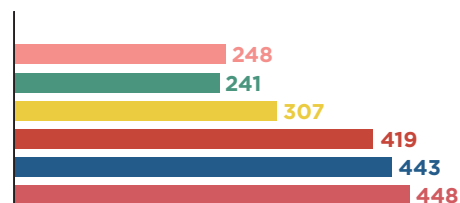
Répartition des commissaires aux comptes par CRCC



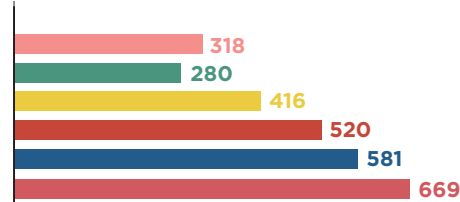
Nouvelles inscriptions sur la liste des Commissaires aux comptes par an



Personnes
morales

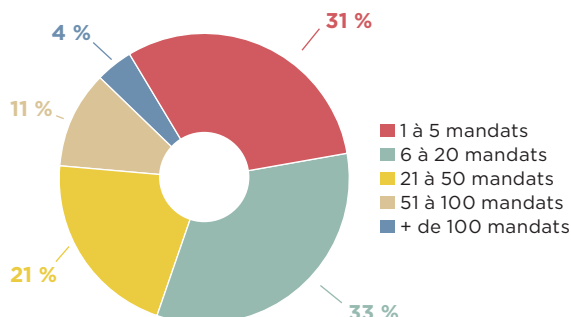


Personnes
physiques



2019 2020 2021 2022 2023 2024

Nombre de mandats par commissaire aux comptes signataire



33 % des commissaires aux comptes ont
entre 6 et 20 mandats.

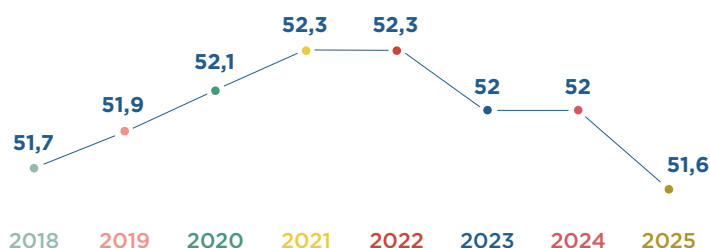
Un commissaire aux comptes a en moyenne
26 mandats sur l'exercice 2023.

Sur les 669 nouveaux inscrits en 2024,

277 commissaires aux comptes sont bénéficiaires
du **plan jeunes diplômés**.

En 2024, l'âge moyen des nouveaux inscrits
est de **37 ans**.

Âge moyen des commissaires aux comptes



218 547

mandats

263 073
en 2019

252 139
en 2020

240 778
en 2021

229 457
en 2022

4 759

milliards d'€

Total CA audité

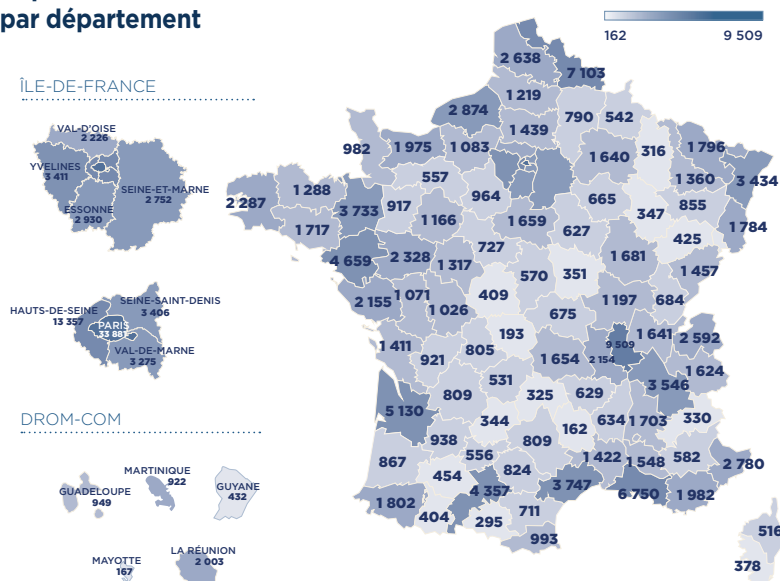
13,8

millions de salariés

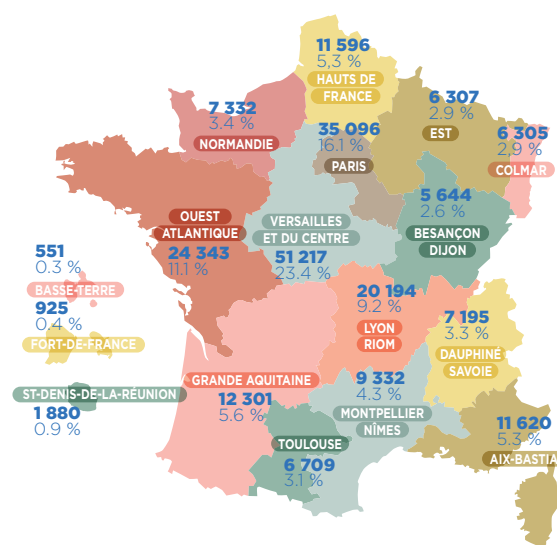
Total effectif audité



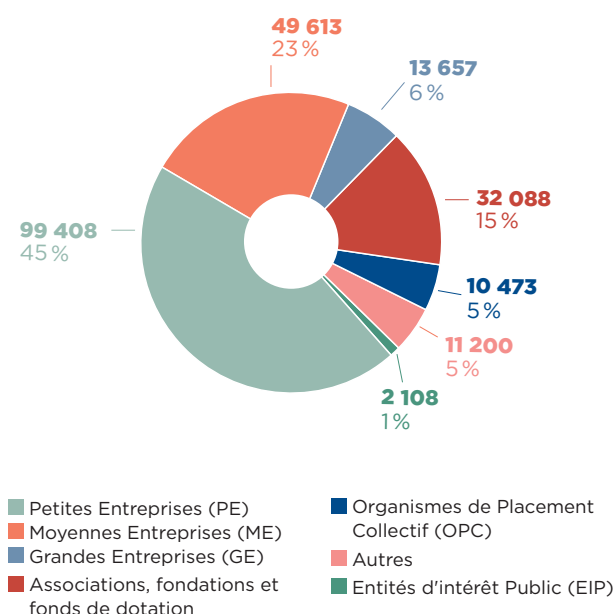
Répartition des entités auditées par département



Répartition des mandats par CRCC

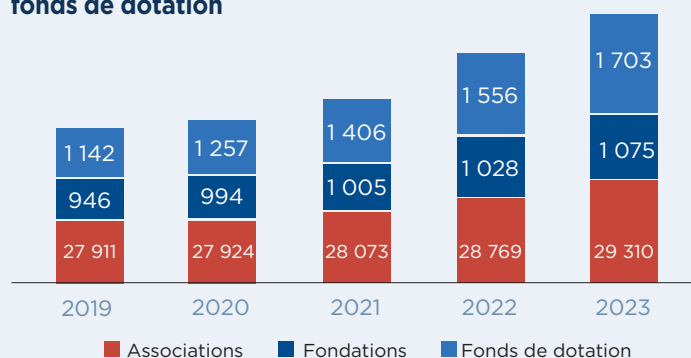


Répartition des mandats par nature d'entité



FOCUS

Associations, fondations et fonds de dotation



Le nombre de mandats dans les associations, fondations et fonds de dotation **continue de croître d'année en année.**

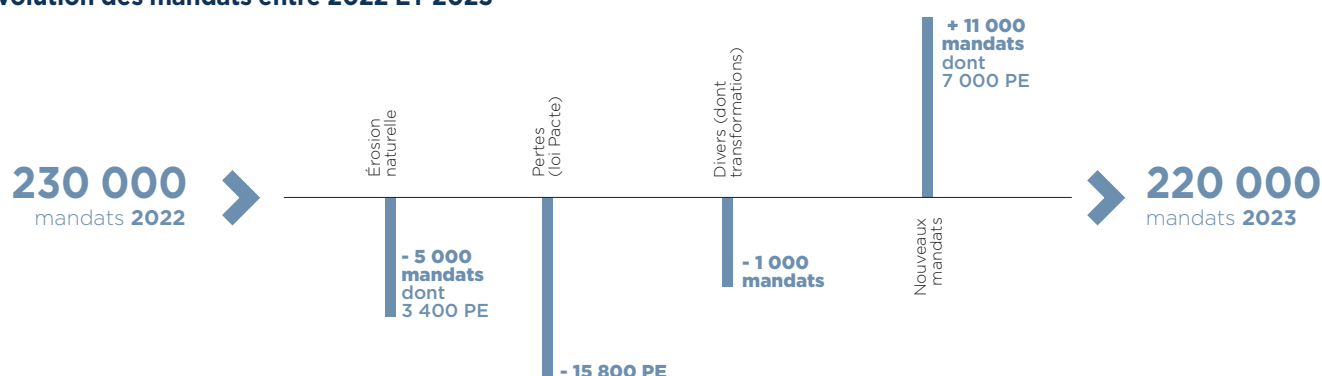
Près de **2 CAC sur 3** sont signataires d'au moins un mandat dans les associations.

On compte **1 411 mandats** dans des associations faisant appel à la générosité du public, 214 dans des fondations et 293 dans des fonds de dotation.

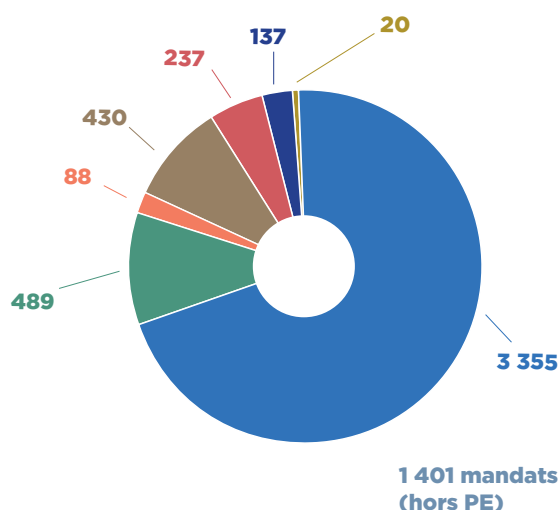
Évolution des mandats

**UN RECU GENERAL DU NOMBRE DE MANDATS,
PRINCIPALEMENT LIÉ À CELUI DES PETITES ENTITÉS**

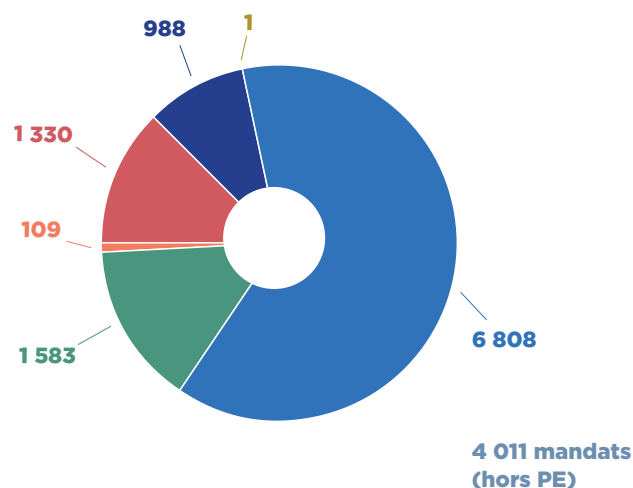
Évolution des mandats entre 2022 ET 2023



**Pertes dues à l'érosion
selon la nature des entités**



**Nouvelles entités auditées
selon leur nature**



57 %

des CAC ayant répondu à l'enquête
ont déclaré avoir obtenu au moins
un mandat en 2024

■ Entités d'intérêt Public (EIP)
■ Petites Entreprises (PE)
■ Moyennes Entreprises (ME)

■ Grandes Entreprises (GE)
■ Organismes de Placement Collectif (OPC)

■ Associations, fondations
et fonds de dotation
■ Autres

Les autres missions

D'après l'analyse des réponses de 1500 commissaires aux comptes à l'enquête conduite en 2025 par la CNCC :



69 %

ont réalisé des missions autres que la certification en 2024 (comme en 2023).

33 %

missions d'attestation liées à une obligation légale ou réglementaire

34 %

missions sur les opérations sur le capital

19 %

missions d'attestation à la demande de l'entité

Un devoir d'alerte auprès des chefs d'entreprise

Tous les commissaires aux comptes qui ont déclaré avoir relevé des risques de défaillance **ont échangé avec les dirigeants d'entreprise** sur les risques identifiés ou potentiels (phase dite 0 de la procédure d'alerte).

69 %

des CAC ayant relevé des défaillances ont lancé une procédure d'alerte

FOCUS DURABILITÉ

La durabilité dans les cabinets d'audit

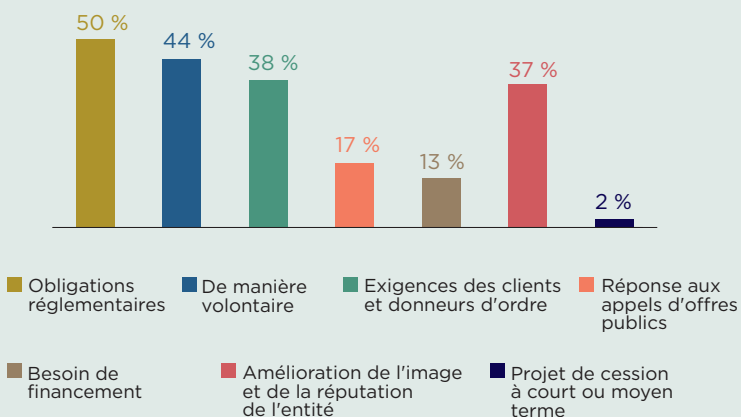
+ de 3 500

professionnels ont achevé leur parcours de formation de 90 heures à la durabilité.



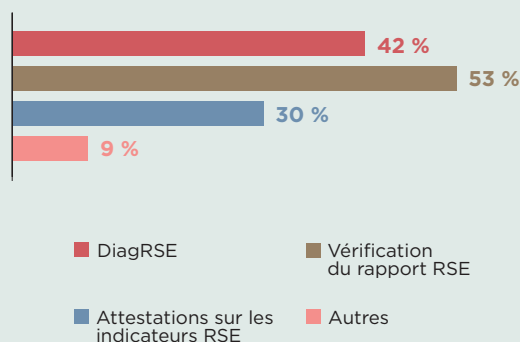
Une démarche en cours de maturation

1 CAC sur 2 considère que les entités qu'il audite s'inscrivent dans une démarche RSE en premier lieu pour **répondre à des obligations réglementaires**.



70 % des CAC échangent sur les sujets de durabilité avec leur client, autour des différentes missions susceptibles de répondre à leurs besoins en la matière, en tenant compte de leur niveau de maturité.

Les missions de durabilité réalisées par les CAC :



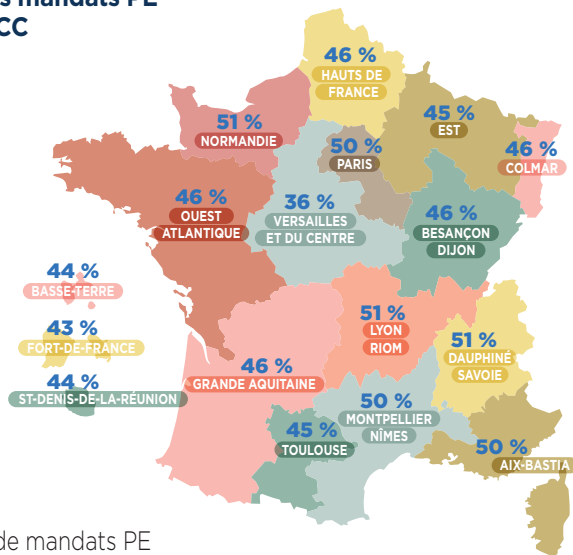
Les mandats PE

99 408 mandats dans les petites entreprises en 2023

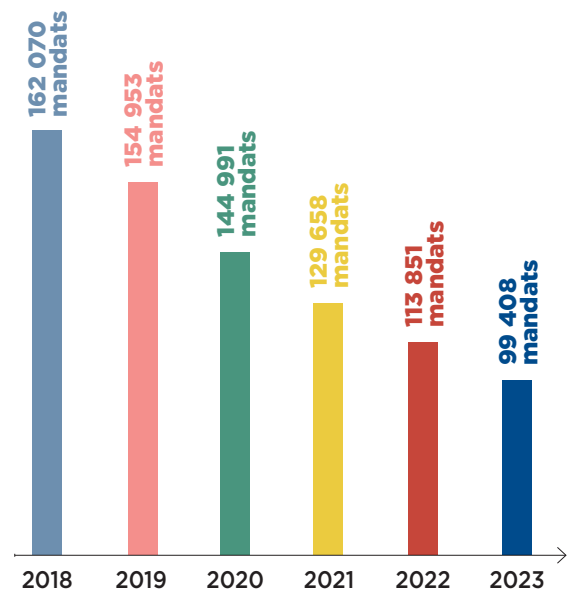


45 %
des mandats

Part des mandats PE par CRCC

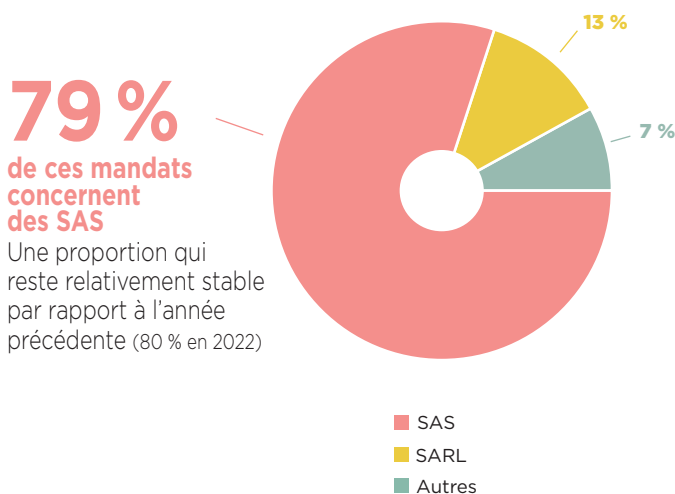


La part de mandats PE dans les différents CRCC varie de **36 % à 51 %**



PROFIL DES PE DANS LES DA 2023

Forme juridique



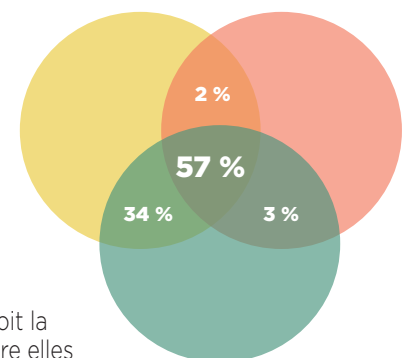
Rapport aux seuils

57 %
des PE sont sous les trois seuils

63 %
ont un total bilan 2023 ≤ 4 M€

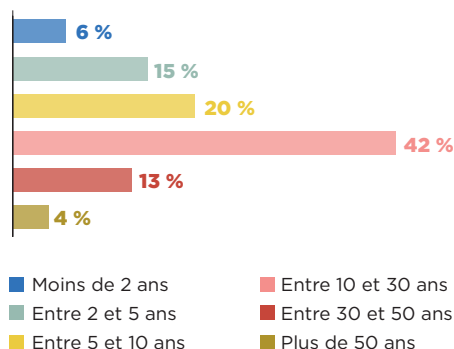
97 %
ont un CA 2023 ≤ 8 M€, soit la très grande majorité d'entre elles

La très vaste majorité d'entre elles a **moins de 50 salariés**

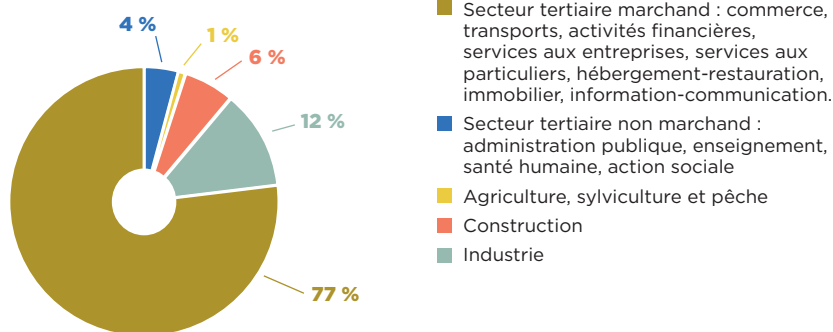


■ Chiffre d'affaires ≤ 8 M€
■ Total bilan ≤ 4 M€
■ Effectif ≤ 50

Ancienneté de l'entreprise



Secteur d'activité



Autres caractéristiques

69 %

des PE étudiées sont accompagnées par un expert-comptable

31 % des PE étudiées n'ont pas d'expert-comptable. Dans ces entreprises, le commissaire aux comptes est le seul garant de la régularité des comptes.

Mission ALPE

4,7 %
de mandats ALPE
3,9 % en 2022



Soit **4 690 mandats** (contre 4 479 en 2022) répartis entre 1 958 CAC

LES PE DANS L'ACTIVITÉ DES CAC EN 2023

CAC signataires de mandats PE pour l'exercice 2023

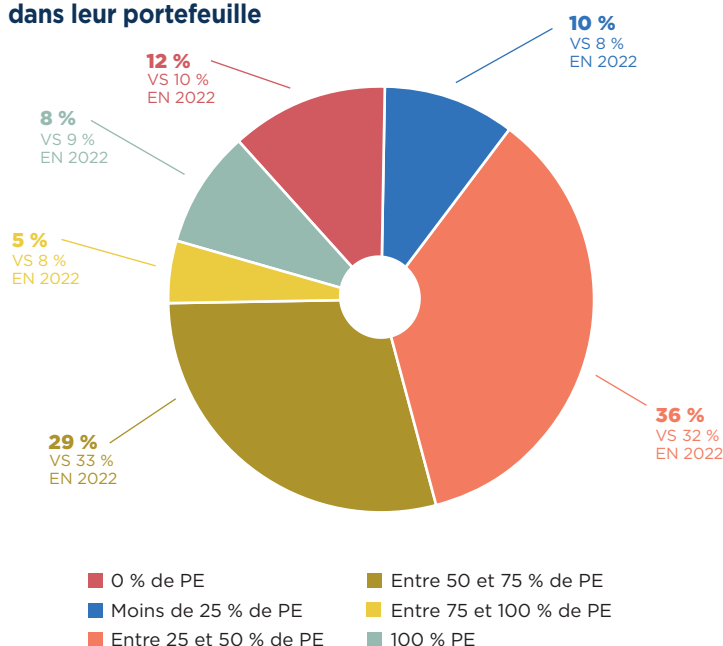
En moyenne, un commissaire aux comptes est signataire de **12 mandats PE**.

42 %



des CAC signataires ont plus de 50% de mandats PE dans leur portefeuille sur l'exercice 2023

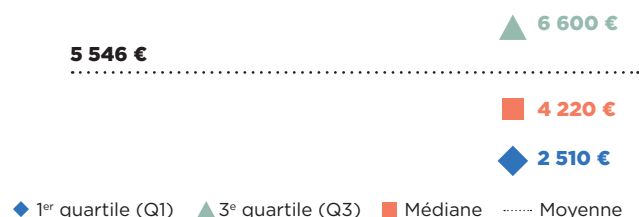
Répartition des signataires selon la proportion de mandats PE dans leur portefeuille



IMPACTS DES HONORAIRES DU CAC SUR LES COMPTES DES ENTREPRISES

Pour l'exercice 2023, les honoraires moyens pour l'audit des comptes annuels dans les PE s'élèvent à 5 546 € (relativement stable par rapport à 2022 avec 5 186 €).

Répartition en quartiles des honoraires pour l'audit des comptes annuels 2023 dans les PE



Pour 50 % des entreprises sous les seuils qui font appel à un commissaire aux comptes, les honoraires sont inférieurs à 4 220 euros.

Part des honoraires pour l'audit des comptes annuels en proportion du chiffre d'affaires de l'entreprise

0,18 %

Part moyenne
des honoraires pour l'audit des comptes annuels,
en pourcentage CA

36 %

Part des PE pour laquelle les honoraires pour l'audit des comptes annuels représentent moins de 0,18 % du CA.

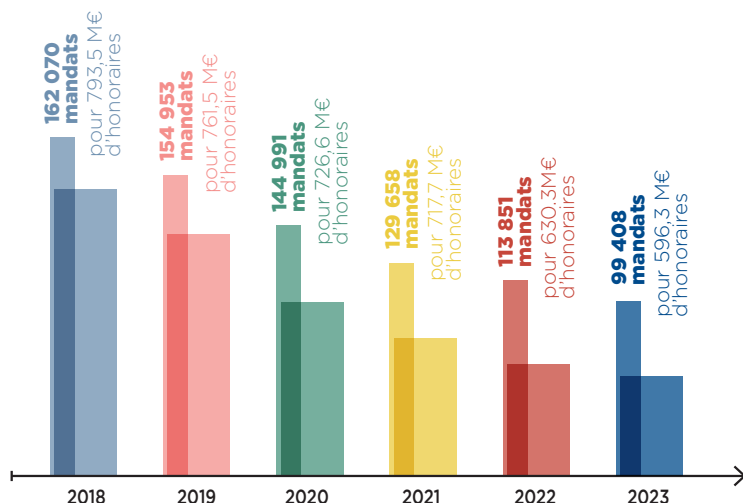
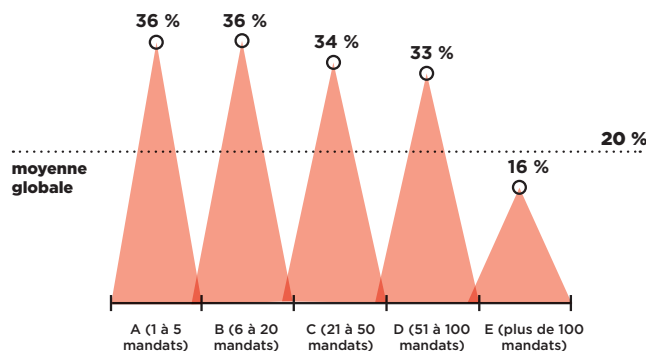
MANDATS PE PAR UNITÉ DE CONTRÔLE (UC)

Une UC est une structure d'exercice ou un ensemble de structures d'exercice de commissariat aux comptes, inscrite(s) personnes physiques et/ou morales, titulaire(s) de mandats de commissariat aux comptes et partageant des procédures communes. **On classe les UC par catégories en fonction du nombre de mandats détenus :**

- A : jusqu'à 5 mandats
- B : de 6 à 20 mandats
- C : de 21 à 50 mandats
- D : de 51 à 100 mandats
- E : plus de 100 mandats

En moyenne, les honoraires perçus pour l'audit des PE représentent 20 % (contre 22 % en 2022) du chiffre d'affaires d'audit d'une UC. Pour les UC de catégorie B cette proportion atteint 36 % contre 16 % pour les UC de catégorie E.

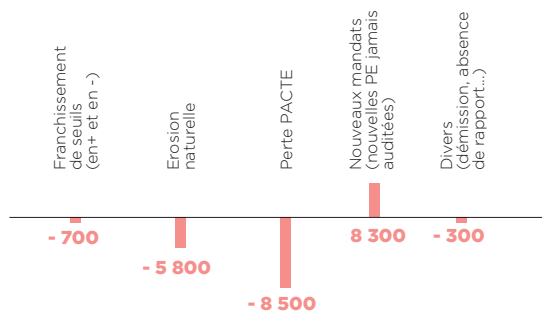
Pourcentage moyen par catégorie d'UC des honoraires issus des mandats PE sur le total de leur CA d'audit



DES MANDATS PE EN BAISSÉ CONSTATE

De manière continue, le nombre de mandats PE diminue depuis 2018 sous l'effet du relèvement des seuils, de l'érosion naturelle du marché mais aussi de l'augmentation des entités passant de petites entreprises à moyennes entreprises.

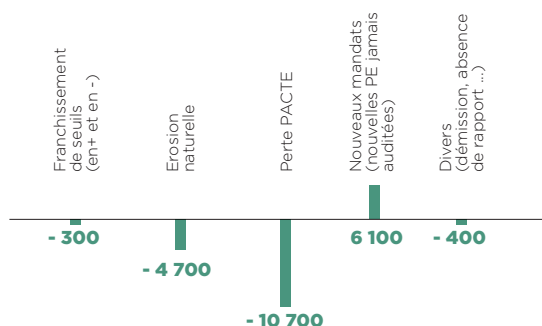
Évolution du stock de mandats PE entre 2018 et 2023
162 K

 mandats PE 2018 pour
790 M€ d'honoraires

155 K

 mandats PE 2019
760 M€ d'honoraires

■ Mandats

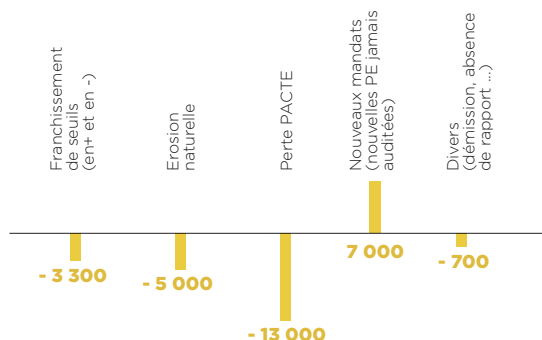
155 K

 mandats PE 2019 pour
760 M€ d'honoraires

145 K

 mandats PE 2020
730 M€ d'honoraires

■ Mandats

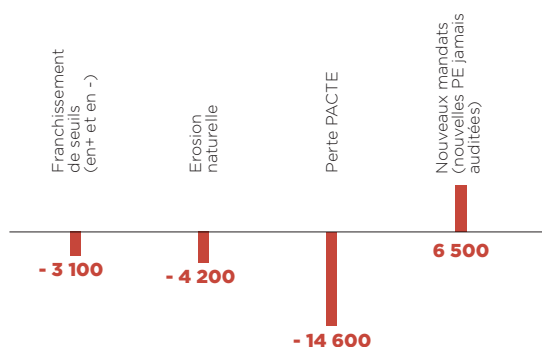
145 K

 mandats PE 2020 pour
730 M€ d'honoraires

130 K

 mandats PE 2021
720 M€ d'honoraires

■ Mandats

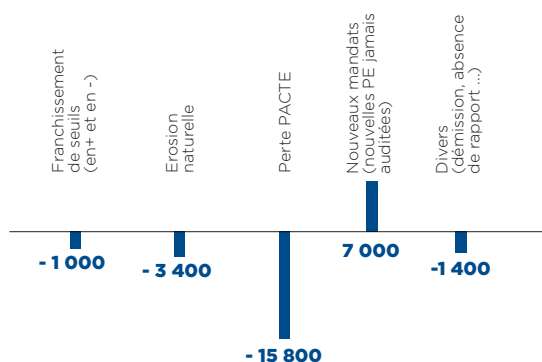
130 K

 mandats PE 2021 pour
720 M€ d'honoraires

114 K

 mandats PE 2022
630 M€ d'honoraires

■ Mandats

114 K

 mandats PE 2022 pour
630 M€ d'honoraires

99 K

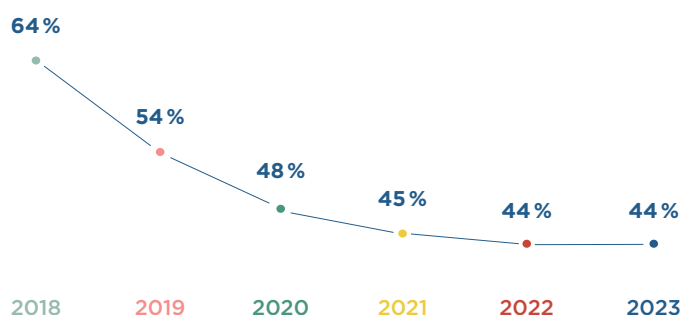
 mandats PE 2023
600 M€ d'honoraires

■ Mandats

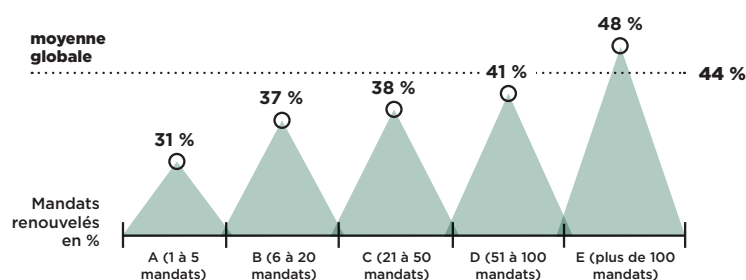
LES MANDATS PE EN RENOUVELLEMENT : UNE TENDANCE À LA BAISSSE

Taux de renouvellement des mandats PE
lors des AG 2024 (en application des nouveaux seuils)

44 % des mandats ont été renouvelés par le chef d'entreprise dans une démarche volontaire de maintenir la certification des comptes



Pourcentage de mandats PE renouvelés
par catégorie d'UC au titre des comptes 2023



Cause de non renouvellement

L'absence d'obligation est la principale
raison du non renouvellement des mandats

pour **73 %** des CAC ayant
répondu à l'enquête

Taux de renouvellement par CRCC
après clôture 2023

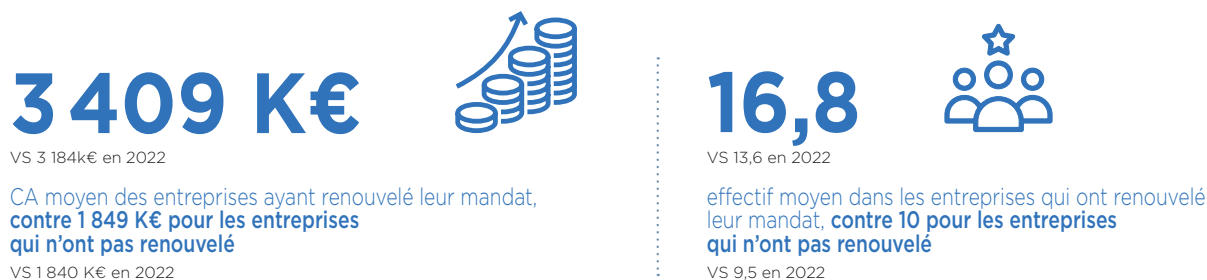
CRCC	Taux de renouvellement			
	2020	2021	2022	2023
Aix-Bastia	46 %	43 %	43 %	44 %
Basse-Terre	59 %	54 %	54 %	51 %
Besançon-Dijon	42 %	35 %	39 %	42 %
Colmar	47 %	41 %	43 %	36 %
Dauphiné-Savoie	36 %	37 %	35 %	36 %
Est	40 %	33 %	38 %	38 %
Fort-de-France	76 %	60 %	63 %	70 %
Grande Aquitaine	43 %	41 %	40 %	44 %
Hauts de France	44 %	39 %	40 %	41 %
Lyon-Riom	41 %	40 %	40 %	38 %
Montpellier-Nîmes	40 %	37 %	39 %	38 %
Normandie	45 %	39 %	43 %	42 %
Ouest Atlantique	40 %	39 %	42 %	40 %
Paris	52 %	49 %	45 %	47 %
Saint-Denis de la Réunion	82 %	63 %	62 %	67 %
Toulouse	39 %	38 %	42 %	40 %
Versailles et du Centre	64 %	63 %	58 %	57 %
MOYENNE	48 %	45 %	44 %	44 %

FACTEURS FAVORISANT LE RENOUELEMENT DES MANDATS PE

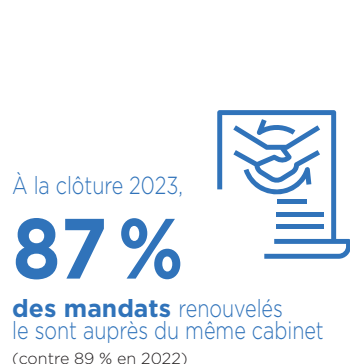
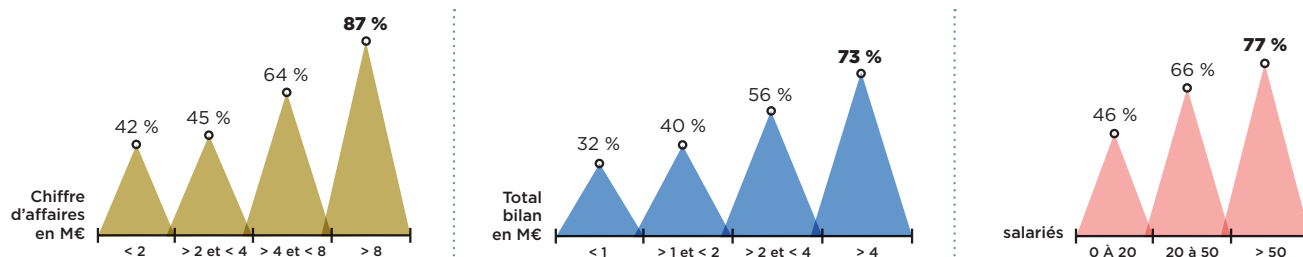
L'analyse détaillée des déclarations d'activité et les résultats de l'enquête menée auprès des professionnels mettent en évidence **les facteurs jouant favorablement sur le maintien du mandat de certification des comptes par les chefs d'entreprise.**

Premier facteur observé à l'aune des seuils, **le pourcentage des mandats renouvelés augmente avec la taille des entreprises.**

La taille des PE, facteur de renouvellement

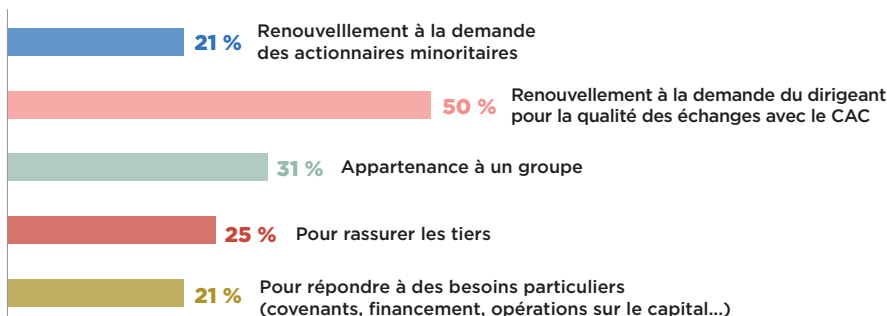


Pourcentage des mandats renouvelés selon la taille des PE (hors holding) pour l'exercice 2023



Principales raisons des renouvellements dans les PE

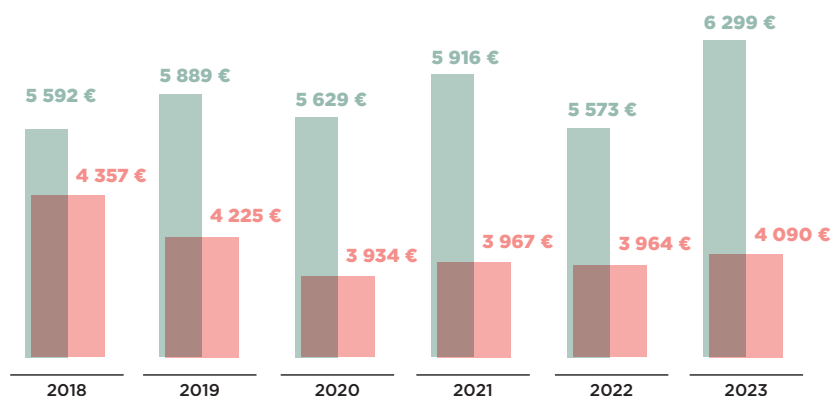
Selon les CAC ayant répondu à l'enquête, la qualité de la relation professionnelle reste le principal facteur de renouvellement des mandats PE.



Moyenne des honoraires des mandats perdus ou renouvelés pour l'audit des comptes annuels

L'analyse des honoraires pour l'audit des comptes annuels montre que les mandats non renouvelés concernent des entreprises dans lesquelles les honoraires sont plus faibles que pour les entreprises qui renouvellent leurs mandats.

■ Mandats renouvelés
■ Mandats perdus



NOUVEAUX MANDATS PE

Répartition des nouveaux mandats par CRCC

Parmi les mandats PE 2023, **6 808** concernent des nouvelles PE auditées. Les mandats concernent des PE plus petites (en termes de CA et d'effectif) et plus jeunes (37 % ont débuté leur activité il y a moins de 2 ans en 2023), évoluant dans le secteur tertiaire marchand pour **78 %** d'entre elles.

CRCC	2019	2020	2021	2022	2023
Aix-Bastia	490	363	395	449	392
Basse-Terre	9	10	29	33	13
Besançon-Dijon	202	163	144	173	171
Colmar	185	156	147	127	178
Dauphiné-Savoie	324	243	252	225	240
Est	206	173	162	138	187
Fort-de-France	24	17	19	27	11
Grande Aquitaine	501	399	395	354	398
Hauts de France	373	322	330	329	404
Lyon-Riom	832	652	759	627	720
Montpellier-Nîmes	518	269	293	298	322
Normandie	298	249	250	230	276
Ouest Atlantique	848	994	813	788	836
Paris	1 566	881	1 457	1 202	1 198
Saint-Denis de la Réunion	55	27	48	38	61
Toulouse	254	193	214	216	252
Versailles et du Centre	1 613	1 048	1 313	1 307	1 149
TOTAL	8 298	6 159	7 020	6 561	6 808

Répartition des nouveaux mandats PE 2023 par CRCC

